



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 avril 2022
(OR. fr)

8513/22

ENER 145

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Situation énergétique dans l'UE dans le contexte de la guerre en Ukraine <i>- Échange de vues</i>

En vue de la réunion extraordinaire du Conseil TTE "Énergie" du 2 mai 2022, les délégations trouveront en annexe la note de cadrage préparée par la Présidence française.

Note de cadrage - Conseil TTE (énergie) du 2 mai 2022

Les décisions prises par Gazprom récemment de suspendre complètement la livraison de gaz dans le cadre de ses contrats avec certains Etats membres rappellent l'urgence et l'importance d'un échange entre les ministres sur la situation.

Par ailleurs, depuis le début de la guerre en Ukraine, plusieurs instruments ont été proposés par la Commission européenne pour répondre aux enjeux de sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne, tels que la plateforme d'achats conjoints de gaz, la communication RepowerEU ou le règlement relatif au stockage de gaz publié le 23 mars. Ceux-ci s'ajoutent aux mécanismes de coordination et solidarité déjà existants, notamment dans le cadre du Règlement sur la sécurité d'approvisionnement en gaz.

Le Conseil Européen du 24-25 mars a indiqué que la reconstitution des stocks de gaz dans l'ensemble de l'Union devrait avoir lieu dès que possible, en tenant pleinement compte des mesures de préparation nationales. Dans la perspective de l'hiver prochain, les États membres et la Commission doivent s'attacher à :

- a) établir les mécanismes de solidarité et de compensation nécessaires concernant le stockage de gaz ;
- b) collaborer dans le cadre de la Plateforme européenne sur l'approvisionnement d'énergie à l'achat commun volontaire de gaz, de GNL et d'hydrogène, en faisant un usage optimal du poids politique et commercial collectif de l'Union européenne et de ses États membres pour modérer les prix lors des négociations ;
- c) renforcer les interconnexions gazières et électriques dans toute l'Union européenne, avec notamment la synchronisation complète des réseaux électriques ;
- d) veiller à la sécurité des approvisionnements pour l'ensemble des États membres.

La Plateforme d'approvisionnement commun a été mise en place. Le Groupe de Coordination du Gaz et la Commission ont fait une première analyse des risques et de l'état de préparation des États membres et au niveau européen, que ce soit pour assurer des approvisionnements alternatifs ou pour réduire la demande.

Le 18 mai prochain, la Commission prévoit de présenter le plan REPowerEU visant à réduire la dépendance énergétique de l'Union européenne vis-à-vis de la Russie à travers une action européenne conjointe en faveur d'une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable.

Dans le contexte des mesures prises par Gazprom, ce débat ministériel permettra de faire le point sur les actions supplémentaires possibles en termes de sécurisation de l'approvisionnement, de transit du gaz et de gestion des stocks gaziers, en particulier dans la perspective des semaines et des mois à venir. Il vise également à tirer les enseignements des travaux du Groupe de Coordination du Gaz, à identifier les mesures de renforcement de la coordination entre les États membres à mettre en œuvre, et les messages communs à diffuser.

Les Ministres seront invités à s'exprimer plus particulièrement sur deux questions :

- 1- Quelle est votre analyse de votre situation spécifique au regard des derniers développements ?

- 2- Comment renforcer le niveau de préparation de l'UE à une crise d'approvisionnement ?
Quelles mesures de solidarité et instruments au sein de l'UE souhaiteriez-vous promouvoir dans ce contexte ?

S'agissant d'une éventuelle rupture d'approvisionnement, les ministres seront invités à échanger leurs analyses sur l'état de préparation, les mesures de solidarité et les éventuelles mesures d'urgence à renforcer et à mieux coordonner l'échange d'information, y compris en ce qui concerne la consommation.
